



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PITCHS DE START-UPS

F O R U M
des innovations
technologiques
et écologiques

ONE
MONTE
CARLO **15 - 16**
octobre
2025



Un événement organisé par

1. Objet du concours

Le concours de pitches de start-ups vise à mettre en lumière les initiatives entrepreneuriales innovantes dans les secteurs suivants :

- **Mobilité durable** (terrestre, maritime et aérienne)
- **Transition énergétique** (solutions Smart City / Smart Grid / Habitat Durable)
- **Biotechnologies et Green Tech**

Ce concours s'adresse aux entrepreneurs et porteurs de projets souhaitant proposer des solutions concrètes pour réduire l'empreinte carbone et améliorer l'impact environnemental grâce à des technologies innovantes.

2. Conditions de participation

Participants éligibles :

- **Start-ups** ou projets en phase de création ou de développement dans les secteurs mentionnés ci-dessus.
- **Le projet** doit être présenté par **une seule personne**.
- **Il doit démontrer un impact environnemental mesurable** : réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources naturelles, ou amélioration de l'efficacité énergétique.

Inscriptions :

- L'inscriptions s'effectue via le formulaire à télécharger sur le site internet , via les Réseaux sociaux ou via le dossier reçu par mail.
- **Période d'inscription : du 23 avril 2025 au 27 juin 2025 à 12h00.**
- Chaque candidat devra soumettre un dossier complet selon les critères précisés dans le formulaire.
- Une vidéo de **3 minutes** ou un support de présentation (**type PowerPoint**) peut accompagner la candidature.

3. Déroulement du concours

Phase 1 : Pré-sélection

- **Le comité de sélection**, composé d'experts du secteur, étudiera les candidatures.
- Il se réunira fin juin pour évaluer l'ensemble des projets reçus.
- Les start-ups retenues recevront une **lettre officielle de confirmation** au plus tard le **vendredi 11 juillet**, avec les modalités à suivre.
- Les start-ups sélectionnées devront s'acquitter de **200 € HT** de frais de participation, à régler **avant le 21 juillet**.
- Les projets devront être soutenus lors d'**EVER Monaco**, les **15 et 16 octobre 2025** au **One Monte-Carlo**.
- **L'organisateur** se réserve le droit d'annuler une candidature si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Phase 2 : Pitches devant jury

- **Les finalistes présenteront leur projet** devant un jury composé d'experts, d'investisseurs et de professionnels du secteur.
- **Le pitch devra durer 3 minutes**, suivi d'un échange de 3 minutes (questions/réponses).
- L'évaluation portera sur la pertinence, le potentiel, l'originalité du projet et la qualité de la présentation.

Phase 3 : Délibération et remise des prix

- À l'issue des présentations, le jury délibérera pour désigner les lauréats.
- Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de clôture, prévue le **jeudi 16 octobre à 15h30**.
- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun projet ne répond aux critères de qualité attendus.

4. Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Innovation & originalité** : caractère novateur, avancée technologique, créativité.
- **Impact environnemental** : réduction de l'empreinte carbone, amélioration de l'efficacité énergétique, préservation des ressources.
- **Viabilité économique** : solidité du modèle, faisabilité et potentiel de croissance.
- **Mobilité durable** : contribution concrète à la transition vers des transports propres.
- **Qualité du pitch** : clarté, pertinence, capacité à convaincre partenaires et public.

5. Récompenses

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- La dotation globale s'élève à près de **20 000 €**, avec un **1er prix de 8 000 €**.
- Des opportunités de rencontres avec des investisseurs et partenaires industriels pourront également être proposées.

6. Propriété intellectuelle

- **Les candidats conservent l'entière propriété intellectuelle de leur projet.**
- En soumettant leur dossier, ils acceptent que leurs informations soient partagées. en toute confidentialité avec les membres du jury.

7. Responsabilités

- **L'organisateur ne pourra être tenu responsable** en cas de force majeure, de situations imprévues ou d'incidents techniques.
- **Il se réserve le droit de modifier le règlement**, de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.
- **Aucun dédommagement** ne pourra être réclamé en cas de modification ou d'annulation.
- Les candidats seront informés dans les meilleurs délais de tout changement.
- **Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**
- Les participants s'engagent à respecter les consignes et délais fixés.
- **En cas de non-paiement des frais d'inscription**, la participation pourra être annulée.

Un événement organisé par



Le Patio Palace -

41, avenue Hector Otto - 98000 Monaco

T. : +(377) 97 77 54 21

P. : +33 (0)6 78 63 06 92

e-mail : startup@ever-monaco.com